

83, rue Saint Fuscien
80000 AMIENS

www.sommenumerique.fr

Tél. 03 22 22 27 27

Fax 03 22 22 03 57

courrier@sommenumerique.fr

20130916_DL_02

OBJET :

ADHESION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA HAUTE SOMME

Date de convocation :

26 août 2013

Date de séance:

16 septembre 2013

Date d'affichage :

23 septembre 2013

Membres en exercice : 9

Membres présents : 5

Membres votants : 5

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

**Jours et heures
d'ouverture du syndicat
mixte :**

Du lundi au vendredi

de 9h00 à 12h30

et

de 14h00 à 17h30

L'an deux mille treize, le seize septembre à 17h30 le Bureau légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-François VASSEUR

Étaient présents : Jean-François VASSEUR, Daniel CARPENTIER, Patrice LETALLE, Jean-Claude RENAUX et Jean-Pierre TETU.

Secrétaire de séance : Jean-Claude RENAUX

LE BUREAU

- Vu les statuts du syndicat mixte et notamment son article 3 – Adhésion,
- Vu la délibération du conseil communautaire de la Haute Somme en date du 27 mai 2013,

DELIBERE

ARTICLE 1 – L'adhésion de la communauté de communes de la Haute Somme au syndicat mixte Somme Numérique est approuvée.

ARTICLE 2 – La cotisation de 0,50€ par habitant sera calculée au prorata de l'année écoulée, à partir du 1er octobre 2013.

ARTICLE 3 - Il sera rendu compte au comité syndical de la présente délibération.

ARTICLE 4 – Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.